

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Pédophilie : démantèlement d'un vaste réseau à Port-Gentil

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

La tournée initiée dans les établissements scolaires secondaires de la capitale économique gabonaise par la juridiction des mineurs du tribunal de première instance de Port-Gentil, a permis de démanteler un vaste réseau de pédophiles dans le chef-lieu de la province de l'Ogoué-Maritime. Au départ, il était question pour Greta Clarielle Marat-Abyla Tchandi, présidente de la juridiction des mineurs qu'accompagnaient quelques-uns de ses collaborateurs, de vulgariser le nouveau code de l'enfant auprès des acteurs de la protection de celui-ci, puis d'informer les élèves sur leurs droits et leurs devoirs envers leurs encadreurs et leurs parents. Ce, conformément à la loi organique numéro 003/2018

du 8 février 2019, portant code de l'enfant en République gabonaise. Seulement au sortir des entretiens avec les élèves, dont les plus timides ont opté pour la méthode de la "boîte à dénonciation" mise en place par la magistrature pour ne rien laisser au hasard, les enfants ont fait des révélations on ne peut plus troublantes. Dans leurs confidences, certains appelaient même au secours les autorités compétentes ! Preuve de l'état de traumatisme avéré de ces derniers.

L'un d'entre eux, âgé de 14 ans, aurait subi des abus sexuels de la part de son père depuis l'âge de 4 ans. Au vu et au su de sa belle-mère. Et comme si cela ne suffisait pas, ce compatriote employé dans une société pétrolière de la ville, aurait même invité ses collègues de travail à profiter de l'innocence de sa progéniture. Identifié, son interpellation a conduit la juge des mineurs dans

une tanière de pédophiles. D'ailleurs, l'enquête diligentée à cet effet continue de révéler des faits d'une gravité et d'une répugnance extrême. De quoi s'interroger sur le degré de perversité auquel sont prêts à se livrer certains pour leur ascension sociale.

Au terme de celle-ci, Greta Clarielle Marat-Abyla Tchandi se dit inquiète, quant au niveau d'insécurité dans lequel se trouvent de nombreux enfants. Tant dans leur environnement scolaire que familial.



Photo : Christelle Ntsame

La présidente Greta Clarielle Marat-Abyla Tchandi lors de ses échanges avec les enfants.

La loi dans toute sa rigueur

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

C'EST donc sur tout un réseau impliquant le propre père d'un enfant que le président de la juridiction des mineurs à Port-Gentil vient de tomber. À la faveur d'une tournée de vulgarisation du nouveau Code de l'enfant.

Le pédophile étant clairement identifié, les investigations actuellement menées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) devraient inéluctablement déboucher sur l'application de la loi dans toute sa rigueur. Aussi toute personne s'étant rendue auteur de pareille ignominie – allusion faite à l'association de violeurs constituée par le père de la victime et ses collègues – devra-t-elle passer par les fourches caudines de la justice.

La révision du Code pénal gabonais répond d'ailleurs à la volonté de l'Exécutif d'élargir le champ de répression à toutes les agressions sexuelles, particulièrement l'inceste. À cet effet, l'article

259 (modifié par l'ordonnance n° 39/69 du 12 avril 1969) stipule que " si les coupables sont ascendants (notamment) de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, les peines applicables seront les suivantes : - en cas de viol, la réclusion criminelle à perpétuité ; - en cas d'attentat à la pudeur commis avec violences, dix ans d'emprisonnement ; - en cas d'attentat à la pudeur commis sans violence, cinq à dix ans d'emprisonnement ; - en cas de commission d'acte impudique sur individu du même sexe et mineur de moins de 21 ans, 3 à 8 ans d'emprisonnement. "

Il revient maintenant au parquet de Port-Gentil de mener jusqu'à leur terme les investigations, pour mettre hors d'état de nuire tous ces adultes qui ciblent des enfants pour assouvir leurs fantasmes. Comme pour l'affaire Wally, qui a promptement mobilisé la justice dans la capitale gabonaise, en 2019.

Affaire à suivre, donc.

RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON
Autorité Portuaire Nationale

DIRECTION GENERALE
N/Réf. : DGOP/DFC/GSN/MAJ/NH.

COMMUNIQUE

L'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG), invite les sociétés dont les noms suivent :

- A.PG	- ROBERT MARINE SERVICES
- CIMAF	- MINDELE SERVICE
- I.G.C	- ROBERT SERVICES
- OTFM	- SOGAMALO
- JUDOPA	- SATRAM/EGCA
- NECOTRANS	- SAMAG,
- GABON (MGTT)	- MARINA CLUB
- ORMATT	- CTL
- SARL LEADER SERVICES	- ISIMETAL
- SIEM-CO	- PSM
- IMF AFRICA,	- LE W
- SITMAT	- MARINA VILLE,
- M. LOUMA EYOUGH A PHONSE	- CRBC
- SOCO	- TPM
- LOGISTIQUE ET NUEZ	- SIGMA OFFSHOR
- CORAIL CONSTRUCTION EQUIPEMENT	- SCI LES JARDINS
- MOUNDELE MOON MARITIME	- D'IVRY
- MTG	- SGG PETROLEUM SERVICES,
- M. ONDO MENIE	- M. ANTCHOUY JOSEPH
- LES CARRIERES DE MAKORA	- GSS GABON
- SCI DAPHNE	- SMIT INTER
- SOFAVIN	- SIGMA
- PANALPINA	- SCI BIANCA
- TRANSPORTS ET MATERIAUX,	- NPS
- SPIE	- SCI LA PERLE DU SUD
- TRIOMPHE TRANSPORT,	- SCI EBIARA
- 3MA	- GABON STORE
- M.YODA ALBERT	- NSNT
- DOUYA VOYAGE	

Exerçant sous contrats dans les zones portuaires de Libreville et de Port-Gentil, à bien vouloir se présenter auprès de la Direction Financière et Comptable (Service Comptabilité Clients pour Libreville et Direction Régionale pour Port-Gentil), pour affaires les concernant.

Passé le délai de sept (7) jours, à compter de la date de publication de la présente, l'Office se réserve le droit de procéder à l'usage des procédures alternatives usitées en matière de recouvrement de créances.

Ce communiqué est porté à l'attention de tous, afin que nul n'en ignore.

Fait à Libreville le 21 Janvier 2021.

La Direction Générale